

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

**DE\_2021\_057**

**Missions 2022 de suivi et de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont**

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Jean-Philippe MARTIN, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Patrick SALSON, Catherine JOUVE par Gilbert FAUCHER, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 30 novembre 2021

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 8	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des PPG suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du Tarn-amont en 2022 comme suit :

Missions générales :

- Révision et élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont : définition programme pluriannuel d'action, établissement d'un planning prévisionnel et d'un plan de financement, rédaction et dépôt d'une demande de déclaration d'intérêt général (DIG) ;
- Suivi des travaux réalisés sur les zones à enjeux ;

- Identification de zones potentielles d'actions pour restaurer la continuité écologique sur le chevelu hydrographique ;
- Elaboration de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux du PPG 2022-2026 (réalisation des travaux 2023) ;
- Conseils et accompagnements aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques ;
- Etat des lieux des données quantitatives sur le bassin du Tarn-amont ;
- Observation et suivi des développements algaux sur plusieurs cours d'eau du bassin versant ;
- Suivi du développement des espèces exotiques envahissantes (ambrosie, renouée du Japon, ragondin),
- Appui ponctuel et développement de partenariat (Fédérations départementale de pêche, COPAGE, CEN, PNC, PNRGC) ;
- Appui et soutien des collectivités, et autres structures pour des initiatives locales (ex : nettoyage de rivière, opération arrachage EEE) ;
- Participation au fonctionnement du SMBVTAM.

Unité géographique « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » :

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l'appel à projets « zones humides » de l'Entente de l'eau : projet de restauration sur le complexe de La Cham du Pont, porté par le PNC et l'ONF ;
- Participation aux démarches de la CCGCC sur le site Natura 2000 « Tarn, Tarnon, Mimente » ; Animation et sensibilisation auprès des riverains dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale (Florac)

Unité géographique « Gorges du Tarn, Jonte » :

- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques, signalisation des obstacles dangereux pour la navigation (notamment dans le cadre du projet d'itinérance sur la vallée du Tarn) ;
- Accompagnement de la démarche d'atlas de la biodiversité communale (Ispagnac)
- Suivis et accompagnement des démarches sur le Bramont de Cantonnet ;

Unité géographique « Vallée du Tarn » :

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de restauration de la zone d'expansion de crue à Saint-Hilarin, dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne/Région Occitanie : Finalisation des acquisitions foncières, suivi des travaux ;
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques, signalisation des obstacles dangereux pour la navigation (notamment dans le cadre du projet d'itinérance sur la vallée du Tarn) ;
- Mise en place de panneaux d'aide à la navigation dans le cadre du projet d'itinérance Tarn.

Unité géographique « Dourbie-Trévezel » :

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l'appel à projets « zones humides » de l'Entente de l'eau : poursuite de la restauration du complexe de zones humides de Montals-Vacquières portés par le PNC en partenariat avec l'ONF.
- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques (partie aval de la Dourbie) ;
- Suivi de l'évolution du secteur entre le Monna et Millau.

Unité géographique « Cernon-Soulzon » :

- Finalisation des travaux des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> tranches (gestion de la ripisylve et des embâcles) ;
  - Accompagnement de la démarche d'atlas de la biodiversité communale (Saint-Rome-de-Cernon).
- NB : les actions concernant l'ambition de restauration des zones d'expansion naturelle des crues du Cernon sont incluses dans la mission animation territoriale.*

Unité géographique « Muse, Lumensonesque » :

- Lancement d'une réflexion pour la remise au point bas du ruisseau d'Estalane ;
- Projet tuteuré sur une zone humide de Castelnau Pégayrols avec la MFR de VALRANCE.

**Établit** le nombre de journées relatives aux missions de suivi des cours d'eau à 469 jours d'agents SMBVTAM et 100 jours pour une mission de stage.

**Établit** le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2022 à 125 000 euros (frais de personnel, de structure, etc.) ;

**Fixe** le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2022 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 62 500 euros (50%),
- Autofinancement : 62 500 euros (50%) ;

**Précise** que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

**Précise** que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

**Autorise** le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, y compris auprès de la Région Occitanie et des Départements si leurs politiques d'interventions les rendent possibles, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Serge VÉDRINES**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 09/12/2021  
et publié ou notifié  
le 10/12/2021